

Advicenne sécurise son horizon de trésorerie jusqu'au deuxième trimestre 2027 grâce à un financement obligataire d'un montant nominal pouvant atteindre 3,8 millions d'euros

- **L'opération reflète l'engagement de plusieurs investisseurs clés, notamment Cemag Invest et Didier Laurens, Président Directeur général, aux côtés d'Europe Offering et L1 Capital.**
- **Mise à disposition immédiate d'un montant net de 1,4 millions d'euros.**
- **Le financement ainsi obtenu permet à la Société de finaliser l'enregistrement de son produit propriétaire, ADV7103, par la FDA américaine.**

Paris, France, le 22 juin 2026, à 18h30 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui avoir obtenu un financement en deux volets pouvant atteindre un montant nominal de 3,8 millions d'euros via l'émission d'obligations auprès de Cemag Invest, Didier Laurens, Président Directeur général d'Advicenne, et de nouveaux investisseurs, Europe Offering et un fonds géré par L1 Capital.

Ce financement permet d'étendre la visibilité financière d'Advicenne jusqu'au deuxième trimestre 2027, dans le cadre de la procédure de sauvegarde en cours. Il offre à la Société la flexibilité nécessaire pour finaliser l'enregistrement de ADV7103, son actif propriétaire, dans l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) aux Etats-Unis et mener à bien sa restructuration financière dans le cadre de la procédure en cours.

Didier Laurens, Président et Directeur Général d'Advicenne, a déclaré : *« Je tiens à remercier sincèrement les investisseurs et en particulier Cemag Invest pour leur précieux soutien et leur confiance renouvelés. Ce financement est parfaitement calibré pour répondre aux besoins de trésorerie de la Société. Sa structuration permettra de finaliser sereinement notre plan de sauvegarde avec l'ensemble des parties prenantes tout en préservant nos marges de manœuvre pour la poursuite du développement stratégique d'Advicenne, en particulier l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché de ADV7103 aux Etats-Unis. J'ai tenu à m'associer à ce financement comme marque de mon engagement dans la pleine réussite à la fois de nos projets de développement et de restructuration financière. »*

Ce financement est composé :

- d'un premier emprunt obligataire sous la forme d'obligations simples pour un montant nominal pouvant atteindre 1,6 million d'euros. Ces obligations seront souscrites par Cemag Invest, actionnaire historique d'Advicenne, Didier Laurens, Président Directeur Général d'Advicenne, et Europe Offering. La Société leur émettra en complément des bons de souscription d'actions ; et

- d'un second emprunt obligataire sous la forme d'obligations convertibles pour un montant nominal pouvant atteindre 2,2 millions d'euros. Ces obligations seront souscrites par un fonds géré par L1 Capital.

Ces deux financements bénéficient pari passu du privilège de post-money conformément aux articles L. 622-17 III 2° et L. 631-14 du Code de commerce, octroyé par le juge-commissaire du tribunal des activités économiques de Paris par ordonnances du 15 juin 2026.

Au titre de ce financement, la Société a réalisé ce jour une première émission (i) d'obligations simples pour un montant nominal de 400.000 euros et de bons de souscription d'actions et, en complément, (ii) d'obligations convertibles pour un montant nominal de 1,1 million d'euros. L'apport de trésorerie net total de 1,4 million d'euros en résultant permet à la Société d'aborder avec confiance les prochaines échéances de la procédure de sauvegarde en cours tout en continuant ses développements stratégiques.

Principales caractéristiques des émissions obligataires

Les émissions obligataires ont été décidées sur la base de la délégation consentie par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 mai 2026 au titre de sa 15ème résolution¹, et réalisées sur le fondement de l'article L. 225-138 du code de commerce avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie d'investisseurs répondant aux caractéristiques déterminées par l'Assemblée Générale².

Premier volet du financement

Le premier volet du financement consiste en l'émission d'obligations simples (les « OS ») pour un montant nominal global pouvant atteindre 1,6 million d'euros et souscrites par Cemag Invest, Didier Laurens et Europe Offering. Chaque OS, d'une valeur nominale unitaire de 100 euros et souscrite à 95% de sa valeur nominale, aura une maturité de 24 mois à compter de son émission. Les OS porteront un intérêt de 9% payable semi-annuellement. Les OS seront remboursables à l'échéance en actions nouvelles ou en numéraire au choix de la Société. A la date de signature ce jour, 4.000 OS ont été souscrites pour un prix de souscription global de 380.000 euros. Le solde du financement sous forme d'OS, d'un montant nominal de 1,2M€, pourra être souscrit à la demande de la Société dans les 24 mois à compter de ce jour et sous certaines conditions (notamment l'absence d'augmentation de capital d'un montant supérieur à 500.000 euros, et une trésorerie inférieure à 500.000€).

En parallèle, la Société a émis 1 454 545 bons de souscription en actions (les « BSA ») aux souscripteurs des OS. Les BSA sont exerçables à tout moment pendant une durée de 5 ans à compter de leur date d'émission. Le prix d'exercice d'un BSA est de 1,10 € (correspondant au cours moyen pondéré par les volumes des 3 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de signature de la

¹ Délégation de compétence, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux membres d'une catégorie de personnes, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires, de titres financiers ou de toutes valeurs mobilières pouvant donner lieu à une ou plusieurs augmentations du capital social pour un montant nominal maximal de 1.800.000 €.

² A savoir, aux termes de la 15ème résolution de l'Assemblée Générale : toutes personnes physiques ou morales (en ce compris toutes sociétés), trusts, family offices, actionnaires ou non de la Société, investissant à titre habituel ou ayant une connaissance du secteur de la santé ou des biotechnologies de par leur expérience professionnelle (y compris au sein de la Société le cas échéant) ou leur domaine d'intervention ; fonds d'investissement, ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPI ou FIP), entités, personnes morales de droit français ou étranger, actionnaires ou non de la Société, investissant à titre habituel, ou ayant investi au moins un million d'euros au cours des 36 derniers mois, dans le secteur de la santé ou des biotechnologies.

documentation contractuelle), soit un prix d'exercice global des BSA de 1,6 million d'euros, payable en espèces ou par remise d'OS. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action. Outre les dispositifs légaux d'ajustement de la parité d'exercice des BSA, celle-ci pourra être ajustée mensuellement en fonction de l'évolution du cours de la Société, ou sur le prix d'émission retenu dans le cadre d'une opération de marché de la Société.

Dans le cadre de ce financement, Monsieur Didier Laurens, Président Directeur Général, s'est engagé à ne pas céder d'actions, ni d'OS, ni de BSA, pendant 24 mois à compter de ce jour, sous réserve de certaines clauses contractuelles.

Deuxième volet du financement

Le deuxième volet du financement consiste en l'émission d'obligations convertibles (les « OC ») pour un montant nominal global pouvant atteindre 2,2 millions d'euros et souscrites par un fonds géré par L1 Capital. Chaque OC, d'une valeur nominale unitaire de 5.000 euros et souscrite à 93% de sa valeur nominale, aura une maturité de 24 mois à compter de son émission. Les OC ne portent pas d'intérêt et sont convertibles à tout moment à un prix de conversion fonction du cours de bourse³ au moment de la conversion, dans le respect de la règle de prix et du plafond fixés par l'Assemblée Générale. Les OC non converties sont remboursables à l'échéance en numéraire. A la date de signature ce jour, 220 OC pour un montant nominal global de 1,1 million d'euros ont été souscrites. Le solde du financement d'OC d'un montant nominal de 1,1 million d'euros pourra être souscrit à la demande de l'émetteur dans les 24 mois à compter de ce jour et après avoir obtenu l'accord de L1 Capital.

L1 Capital est une société de gestion basée à Melbourne, ayant 10 milliards de dollars US d'actifs sous gestion. L1 Capital gère plusieurs fonds investis à travers le monde dans de nombreux secteurs et figure parmi les gestionnaires de fonds actions australiens les plus performants depuis sa création en 2007. Les investissements de L1 Capital en Europe se concentrent notamment sur des sociétés de petite capitalisation dans les secteurs de la technologie et de la santé, présentant un fort potentiel de croissance.

Utilisation du produit des émissions

Le produit des deux émissions obligataires servira à financer les besoins d'exploitation et d'investissement de la Société pendant la période de sauvegarde (à l'exclusion de tout remboursement de la dette financière existante) et permet d'étendre sa visibilité de trésorerie au-delà de la fin du T1 2027, couvrant notamment la finalisation de l'enregistrement de ADV7103 dans l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) aux Etats-Unis, attendue le 3 septembre 2026 au plus tard.

Dilution

À titre indicatif, si toutes les OC pouvant être émises étaient converties sur la base du cours de l'action Advicenne à la clôture du 19 juin 2026 et si tous les BSA étaient exercés, un actionnaire détenant 1,00% du capital d'Advicenne avant émission et conversion de toutes les OC et exercice de tous les BSA verrait sa participation passer à 0,80% du capital sur une base non diluée et à 0,78% du capital sur une base

³ Au moins égal au montant le plus bas entre (i) 1,35 € et (ii) 93 % du plus petit des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur une période de 10 jours consécutifs précédant chaque demande de conversion pendant lesquels le porteur d'OC n'a pas cédé d'actions de la Société.

diluée (compte-tenu des instruments dilutifs déjà existants). Les actions nouvelles issues de la conversion des obligations convertibles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront pleinement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits.

Facteurs de risque

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés au Chapitre 3 du Rapport Annuel 2025 tel que publié par la Société le 24 avril 2026 et disponible sur le site internet de la Société (à l'adresse suivante : <https://www.advicenne.com/fr/investisseurs/information-financiere/>).

Le prix de conversion des obligations présentées ci-dessus étant fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action, le nombre d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des obligations ne peut être déterminé avec précision au jour de l'émission des obligations et la conversion des obligations est susceptible de diluer de manière significative les actionnaires existants.

Incidence sur la situation de l'actionnaire et sur la répartition du capital

Le tableau suivant présente, à titre purement indicatif, les différentes hypothèses de variation de l'incidence de la création d'actions nouvelles sur conversion des obligations convertibles sur la situation de l'actionnaire en fonction de l'évolution du cours de bourse :

	-10 %	Actuel*	+ 10 %
Prix de conversion des OC	0,91 €	1,01 €	1,11 €
Nombre d'actions émises sur conversion	2 420 242	2 178 217	1 980 198
Nombre d'actions composant le capital social après émission	17 029 861	16 787 836	16 589 817
Dilution sur capital existant	14,2%	13,0%	11,9%
Détention d'un actionnaire ayant 1 % du capital avant conversion	0,86%	0,87%	0,88%

* Cours de clôture du 19 juin 2026, soit 1,088 euro

** Calculée sur la base de 14 609 619 actions Advicenne au 19 juin 2026

Le tableau suivant présente, à titre purement indicatif, l'incidence de l'émission potentielle d'actions liées aux financements sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de la Société :

	Base non diluée	Base diluée***
Avant émission d'actions	1,00%	0,97%
Après émission d'actions sur conversion de l'intégralité des OC*	0,87%	0,85%
Après émission d'actions sur l'exercice de l'intégralité des BSA**	0,91%	0,88%
Après émission d'actions sur conversion de l'intégralité des OC et l'exercice de l'intégralité des BSA	0,80%	0,78%

* Sur la base d'un prix de conversion des OC de 1,01 €

** Sur la base d'un prix d'exercice des BSA de 1,10 €

*** Sur la base d'un nombre d'actions en circulation sur base diluée de 15 096 744

Le tableau suivant présente, à titre purement indicatif, l'incidence de l'émission potentielle d'actions liées aux financements sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action :

	Base non diluée	Base diluée***
Avant émission d'actions	-2,01 €	-1,81 €
Après émission d'actions sur conversion de l'intégralité des OC*	-1,63 €	-1,47 €
Après émission d'actions sur l'exercice en espèces de l'intégralité des BSA**	- 1,73 €	-1,56 €
Après émission d'actions sur conversion de l'intégralité des OC et l'exercice en espèces de l'intégralité des BSA	-1,41 €	-1,27 €

* Sur la base d'un prix de conversion des OC de 1,01 €

** Sur la base d'un prix d'exercice des BSA de 1,10 €

*** Sur la base d'un nombre d'actions en circulation sur base diluée de 15 096 744

Le tableau suivant présente, à titre purement indicatif, la 'incidence de l'émission potentielle d'actions liées aux financements sur la répartition du capital :

Répartition du capital sur base non diluée	Avant	en % du capital	Après conversion des OC*	en % du capital	Après exercice de BSA	en % du capital	Après exercice de BSA et conversion des OC*	en % du capital
Didier Laurens	217 037	1,49%	217 037	1,29%	307 946	1,92%	307 946	1,69%
Bpifrance Investissement	3 405 245	23,31%	3 405 245	20,28%	3 405 245	21,20%	3 405 245	18,67%
Cemag Invest	2 217 928	15,18%	2 217 928	13,21%	3 217 928	20,03%	3 217 928	17,64%
Irdi Soridec Gestion	435 511	2,98%	435 511	2,59%	435 511	2,71%	435 511	2,39%
Autre flottant	8 272 044	56,62%	10 450 262	62,25%	8 635 680	53,76%	10 813 898	59,28%
Autodétention	61 854	0,42%	61 854	0,37%	61 854	0,39%	61 854	0,34%
TOTAL	14 609 619	100,00%	16 787 837	100,00%	16 064 164	100,00%	18 242 382	100,00%

*sur la base d'un prix de conversion des OC de 1,01 €

Prospectus – Admission aux négociations

Les obligations et BSA ne feront l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth. La présente émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

* *
.*

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya[®] (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe, en Grande-Bretagne, en Arabie Saoudite et dans les Emirats Arabes Unis dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd) et une demande a été déposée aux Etats-Unis d'Amérique. ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>



CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, Président Directeur Général
+33 (0) 1 87 44 40 17
Email : investors@advicenne.com

Maarc - Relations presse

Bruno Arabian
+33 (0)6 87 88 47 26
Email : bruno.arabian@maarc.fr

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2026. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.